

Championnats jeunes des Pyrénées-Orientales Perpignan 23 et 24 Novembre 2024

Table des matières

1. Informations générales.....	2
1.1 Liste des tournois.....	2
1.2 Date et lieu des championnats.....	2
1.3 Horaires.....	2
1.4 Droits d'inscription.....	2
2. Participation.....	3
2.1 Conditions de nationalité et de licence.....	3
2.2 Comportement des joueurs.....	3
2.3 Nombre de places qualificatives.....	3
2.4 Repêchage.....	3
3. Déroulement.....	3
3.1 Règles du jeu.....	3
3.2 Cadence.....	3
3.3 Appariements.....	4
3.4 Classement et départages.....	4
4. Encadrement.....	4
4.1 Direction du championnat.....	4
4.2 Arbitrage.....	4
4.3 Commission d'appel.....	4

1. Informations générales

1.1 Liste des tournois.

Le championnat comporte 6 tournois mixtes : U08, U10, U12, U14, U16, et un tournoi Open U18 + U20.

Dans chaque catégorie, sont décernés les titres cumulables de Champion et Championne des Pyrénées-Orientales, ainsi que des places qualificatives pour le Championnat d'Occitanie jeunes.

1.2 Date et lieu des championnats.

Les Championnats se dérouleront les Samedi 23 et Dimanche 24 décembre 2024, salle Al-Sol 10 rue des Jardins, 66000 Perpignan.

Les U12, U14, U16, U18 et U20 joueront le Samedi après midi et le Dimanche.

Les U08 et U10 joueront sur un seul jour, le Dimanche.

1.3 Horaires.

Les participants sont tenus de se présenter entre 1h00 et 30mn avant la fin du pointage.

La fin du pointage des U12, U14, U16, U18 et U20 est le **Samedi 23 Novembre à 13h45**. Ils joueront 4 rondes le samedi à 14h00, 15h10, 16h20 et 17h30 puis 5 rondes le dimanche à 10h00, 11h10, pause déjeuner, 14h00, 15h10 et 16h20.

La fin du pointage des U8 et U10 est le **Dimanche 24 décembre à 9h45**. Ils joueront 7 rondes à 10h00, 10h40, 11h20, pause déjeuner, 14h00, 14h40, 15h20, 16h00.

Comme spécifié en 3.3 *le nombre de rondes et les horaires pour chaque catégorie pourront être modifiés* selon le format définitif de chaque tournoi décidé par l'arbitre principal en fonction du nombre définitif d'inscrits.

La remise des prix est prévue le dimanche vers 18h00

1.4 Droits d'inscription.

L'inscription se fait sur le formulaire en ligne <https://www.cdje66.org/inscription-tournoi/>

Le tarif d'inscription pour les joueurs licenciés est de 10 € payable sur place. Les joueurs non licenciés pourront prendre une licence B sur place au tarif de 10 €.

Les scolaires non-licenciés ayant cours de jeu d'échecs dans leur établissement en partenariat avec le CDJE66 ou un club d'échecs affilié ont leur licence FFE et inscription offertes pour leur premier tournoi rapide homologué de la saison. Ils doivent obligatoirement préciser leur établissement lors de leur inscription en ligne.

2. Participation

2.1 Conditions de nationalité et de licence.

Le Championnat est ouvert aux joueurs titulaires d'une licence FFE A ou B dans un club d'échecs des Pyrénées-Orientales. Chaque participant doit être français ou scolarisé dans un établissement français.

2.2 Comportement des joueurs.

Les participants s'engagent à jouer eux-mêmes leurs parties, à ne bénéficier d'aucune aide extérieure humaine ou informatique.

2.3 Nombre de places qualificatives.

C'est la grille de résultats qui détermine les qualifiés.

Les U18, U18F, U20 et U20F sont qualifiés d'office. Dans les autres catégories, le nombre de qualifiés est déterminé par le tableau suivant :

U08	U08F	U10	U10F	U12	U12F	U14	U14F	U16	U16F
3	2	3	2	4	4	3	2	2	2

Ulysse Roland Schmool (U08) et Noor Ammane Belouza (U12F) suite à leur performance en finale du Championnat de France Agen 2024 sont qualifiés d'office pour le régional. Ils ne rentrent pas dans les quotas de qualifiés.

Cas particulier : Si une joueuse, non qualifiée dans sa catégorie féminine, se classe avant le dernier qualifié de la catégorie mixte alors cette joueuse est qualifiée pour le régional. Cette place s'ajoute aux qualifiées féminines sans prendre de place en mixte.

2.4 Repêchage

Dans le cas où un joueur qualifié ne confirme pas sa participation au Championnat d'Occitanie au plus tard 1 mois avant, sa place sera attribuée au premier non-qualifié de la même catégorie.

La confirmation doit parvenir au directeur du Championnat départemental qui est chargé de la transmission des qualifiés à la Ligue.

3. Déroulement

3.1 Règles du jeu.

Les règles du jeu sont celles de la FIDE. L'article A.5 du Livre de l'Arbitre de la FFE concernant les cadences rapides s'applique pour l'intégralité du tournoi.

En application de l'article 11.3.2 des règles du jeu, il est permis aux joueurs d'être en possession d'un appareil électronique dans l'aire de jeu à la condition qu'il soit éteint et rangé dans un sac. Dans le cas contraire, le joueur concerné perdra la partie.

3.2 Cadence.

Les pupilles (U12), les benjamins (U14), les minimes (U16), les cadets (U18) et les juniors (U20) joueront à la cadence de 25'+10''.

Les petits poussins (U08) et poussins (U10) joueront à la cadence de 15'+ 5''.

3.3. Appariements.

Les appariements se feront au Système Suisse intégral, ou bien en toutes rondes simple ou aller-retour, à l'aide du logiciel Papi.

Selon le nombre de joueurs inscrits l'organisation adaptera le nombre de ronde et/ou le type de tournoi (exemple : tournoi fermé double ronde pour 4 joueurs), ce qui pourra impacter les horaires prévus dans l'article 1.3

3.4. Classement et départages.

Le classement final sera établi au nombre de points, une victoire valant 1 point, une nulle 1/2 point et une défaite 0 point.

Les ex-aequo seront départagés par : 1-Buchholz tronqué 2-Bucholtz 3-Performance.

4. Encadrement

4.1. Direction du championnat

Le Comité Directeur du CDJE66 désigne le directeur du Championnat qui est chargé de gérer les inscriptions et de publier la liste des qualifiés pour le Championnat d'Occitanie.

Il est l'interlocuteur privilégié, pour toutes les questions techniques et financières concernant le Championnat.

4.2. Arbitrage

La liste des arbitres du Championnat sera publiée en annexe du présent règlement. Seuls les joueurs, les arbitres et les officiels dûment autorisés par le président du CDJE66 sont autorisés à être présent dans l'aire de jeu pendant les parties.

4.3. Commission d'appel

Toute réclamation doit être signée puis transmise par écrit auprès de l'arbitre principal. Elle sera ensuite examinée par la commission d'appel du Championnat. La composition de cette dernière sera publiée avant la fin de la première ronde en annexe du présent règlement. Elle est constituée du directeur du Championnat et de deux arbitres.

Aucun membre de la commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant au premier chef un joueur ou une joueuse qu'il encadre.

Le directeur du Championnat et arbitre principal

Stéphane Laborde AFO2 D04846